



L'accueil des enfants de moins de 6 ans...

**... bientôt une réalité
sur notre territoire !**

Par délibération en date du 14 mars 2003, les conseillers communautaires des Côtes-en-Haye ont décidé, à l'unanimité, d'aménager un centre multi-accueil pour les enfants de moins de six ans.

Ce centre multi-accueil, qui devrait être opérationnel pour 2004, sera aménagé dans l'ancien presbytère mis à disposition par la commune de Manonville, et comportera :

- 15 places en crèche ;
- 10 places en halte-garderie.

Bien entendu, la Communauté de Communes n'aurait pas été en mesure de mener seule un tel projet, dont le coût estimatif prévisionnel s'élève à 334 549,36 euros pour les travaux, et 56 446,10 euros pour les aménagements en mobilier et matériel (chiffres indiqués hors TVA).

Le partenariat de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, grâce à la mise en place d'un Contrat Enfance, est prépondérant dans la réalisation de ce projet. Grâce à ce contrat, la CAF apporte son aide à deux niveaux :

- aide à l'investissement par une subvention de 250 000 euros ;
- aide au fonctionnement de la structure : remboursement des dépenses nouvelles en faveur de la petite enfance, y compris de la masse salariale pouvant aller jusqu'à 60 / 70 % (au prorata des ressortissants du régime général de la CAF), s'ajoutant aux prestations de service habituellement servies par la CAF pour l'ensemble des structures identiques à celle-ci.



Ouverture d'un centre multi-accueil à Manonville, dès 2004.

À noter aussi : l'aide de l'État qui accorde pour sa part, au titre de la Dotation de Développement Rural, une subvention de 62 797 euros.

Madame Nadine Morano, députée, a également obtenu une participation du Ministère de l'Intérieur, sur les fonds parlementaires, pour un montant de 10 000 euros.

La réponse du Conseil général n'est pas encore arrivée.

Le dossier est en cours, les maîtres d'œuvre contactés, et les appels d'offres seront lancés à la suite... Affaire à suivre !

Marie-José Fournier ■

ANSAUVILLE

DOMÈVRE-EN-HAYE

GROSROUVRES

HAMONVILLE

MANONVILLE

MARTINCOURT

MINORVILLE

NOVIANT-AUX-PRÉS

TREMBLECOURT



**Que fait-on
pour les jeunes ?**
p.2

**Les transports
dans les Côtes**
p.3

**Les déchets
ménagers**
p.4

Infos pratiques
p.4

Que fait-on pour les jeunes ?

Le Conseil général (sous la forme d'un contrat de territoire), la Caisse d'Allocations familiales (contrat temps libre), et Jeunesse et Sports (contrat éducatif local) ont décidé de coordonner leurs efforts pour donner aux territoires qui le souhaitent les moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'actions en direction de la jeunesse.

Cette politique jeunesse est obligatoirement relayée sur le terrain par des collectivités locales : communes ou communauté de communes. Pour notre territoire, c'est la Communauté de Communes des Côtes-en-Haye, associée aux communes de Manoncourt-en-Woëvre et Avrainville qui est signataire des trois contrats énoncés ci-dessus et qui, en conséquence, apporte aussi sa contribution financière.

Comme les collectivités locales ne sont pas dotées de la capacité de manipuler des fonds, ces différentes aides sont gérées au sein des territoires par une fédération d'éducation populaire. Pour le territoire des Côtes-en-Haye, c'est la fédération départementale Familles Rurales qui est le gestionnaire.



Comment cela se passe-t-il ? La fédération départementale Familles Rurales, les élus de la communauté de communes et des communes de Manoncourt et Avrainville, les présidents d'associations, les représentants du Conseil général, de Jeunesse et Sports, de la Caisse d'allocations familiales, les représentants départementaux des autres fédérations d'éducation populaire (MJC, Foyers ruraux, Fédération des Œuvres Laïques) sont invités à participer au Comité de Pilotage qui vote le budget prévisionnel de l'année, approuve les dépenses réelles de l'exercice passé, se prononce sur l'adoption ou le rejet des fiches actions déposées par les associations du secteur.

Ces fiches actions comportent le nom de l'association qui propose le projet, les lieux, dates, objectifs et contenu de l'action (que va-t-on faire et dans quel but ?), le nombre et l'âge des jeunes concernés, le budget prévisionnel en dépenses et en recettes de cette action.

Le principe retenu veut que les recettes comportent obligatoirement une participation des familles et une participation de l'association qui organise, le solde résiduel étant pris en charge par les partenaires financeurs.

En conclusion donc, l'aide financière apportée permet de mettre en place des actions qui n'auraient pas pu exister sans ce dispositif.



Transports

Des alternatives sur les Côtes-en-Haye

- Vous êtes **voyageur occasionnel**
- Vous vous déplacez **régulièrement**
- Vous voyagez **en famille**

Le conseil général a mis en place un système de transport en Département – TED' – qui vous permet de voyager à moindre coût dans tout le département (à partir de 1 euro pour les possesseurs de la carte TED').

- • Conseil général
03 83 94 54 54
- Les Rapides de Lorraine
03 83 32 34 20

Sur le terrain

Que s'est-il passé depuis 3 ans ?

D'abord, nous avons vu l'arrivée d'un animateur de proximité (Stéphane Sana, remplacé après quelques mois par Cathy Deloos) : son bureau est situé à la Maison des associations de Domèvre-en-Haye ; le rôle de l'animateur est de favoriser et de coordonner les actions des associations.

Ensuite, après une mise en route quelque peu difficile car le territoire des Côtes-en-Haye était précurseur dans ce domaine et qu'il a bien fallu « essayer les plâtres », les associations ont peu à peu proposé des projets que vous avez vu se réaliser au fur et à mesure. Il est impossible de tous les citer, en voici quelques exemples :

- opération 2000 arbres pour l'an 2000 ;
- organisation de camps en été pour les adolescents (14/18 ans) ;
- mise en place d'ateliers créatifs les mercredis matins ou après-midis, pour les 4/12 ans ;
- participation de tous les acteurs à la fête de la communication de Manonville ;
- voyages organisés par les associations ;
- activités d'éveil pour les « petits lutins » non scolarisés ;
- découverte de l'équitation sur poney, de la discipline du cirque, d'un rallye vélo, de la sculpture sur pierre, d'un atelier marionnettes...
- l'heure du conte et repas en présence d'un conteur professionnel...

Et bien d'autres activités encore...

Mais peut-être n'avez-vous pas toujours su que toutes ces actions avaient vu le jour grâce aux financements du Conseil général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de Jeunesse et Sports, de la Communauté de Communes des Côtes-en-Haye, des communes de Manoncourt-en-Woëvre et Avrainville ?

Peut-être n'aviez-vous pas réalisé tout le travail réalisé par les associations, tant au niveau du secteur que du département ?

Peut-être n'aviez-vous pas une connaissance du rôle central et de coordination de l'animateur de proximité ?

Il était temps de le dire...

BUS

Les lignes régulières

- **Minorville - Jaillon - Toul**

Cette ligne vous permet de vous rendre à Toul et de faire le lien avec la gare SNCF locale.

- **Thiaucourt - Dieulouard**

Cette ligne vous permet de faire le lien avec le bus à destination de Nancy.

En plus des lignes régulières, vous avez la possibilité d'emprunter les **transports scolaires** (dans la limite des places disponibles) au même tarif que les lignes régulières.

Où acheter vos titres de transport ?

Vous pouvez vous les procurer auprès des conducteurs pour les billets à l'unité.

Où acheter vos cartes et abonnements ?

Vous pouvez vous les procurer à la gare routière de Toul (03 83 43 01 29).

Où vous procurer les fiches horaires ?

Vous pouvez vous les procurer :

- en Mairie
- auprès du Conseil général
03 83 94 54 54
- auprès des Rapides de Lorraine
03 83 32 34 20

Nos déchets ménagers...

La gestion des déchets ménagers, est une des compétences importantes de la Communauté de Communes : beaucoup d'informations inexactes ou partielles circulent à ce sujet. Voici ce que vous devez savoir :

La collecte et le traitement des déchets ménagers

Le ramassage des ordures ménagères est effectué par l'entreprise Barisien, une fois par semaine. Le contrat passé avec cette entreprise, suite à une procédure d'appels d'offres pour laquelle cinq communautés de communes s'étaient associées, prévoit une collecte « en bacs » et non plus en sacs. Les bacs, par rapport à l'ancien système de la collecte en sacs, ont un avantage certain pour ce qui concerne l'hygiène et la propreté des villages et pour la sécurité des usagers (vieux outils ou aiguilles hors d'usage ne présentent plus de risques pour les piétons ou les enfants, comme il arrivait parfois lorsque les sacs avaient été éventrés en attendant le passage du camion).

Résorption des décharges sauvages

La résorption des décharges sauvages est imposée par la loi : les décharges devront donc disparaître de nos paysages (on ne saurait s'en plaindre !). Progressivement, dès lors que la déchetterie de Bernécourt sera opérationnelle, elles seront fermées et pourront faire l'objet, si les élus le décident, d'une réhabilitation paysagère.

Sachez dès à présent que vous ne devez plus les utiliser, notamment pour le dépôt des déchets et objets ménagers...

Vous êtes passible d'une amende, vous ne devez pas l'ignorer.

Rappel sur le tri sélectif

Chaque commune est équipée d'un point-tri. Sachez que lorsque vous triez le verre, le papier-carton, les plastiques et les emballages métalliques, vous aidez à préserver votre environnement. En effet, chaque fois que l'on réutilise le papier que l'on a porté au point-tri, c'est un arbre (ou plusieurs... selon la quantité de papier réutilisé) que l'on préserve. De la même manière, les emballages plastiques sont issus de l'industrie pétrolière, alors... sachons économiser nos ressources naturelles en réutilisant, à chaque fois que c'est possible, une matière première déjà exploitée.

Il ne faut pas oublier, non plus, que tout ce qui n'est pas trié ne peut être recyclé, et doit, par conséquent, soit être brûlé, ou enfoui, ou stocké. Tous ces traitements (l'incinération, l'enfouissement ou le stockage) nous coûtent très cher et sont, pour l'essentiel, la raison de l'augmentation importante que vous avez constatée sur votre facture « ordures ménagères ».

Alors, n'oubliez pas... vous aussi, faites « un petit geste pour votre planète... ».

Avancement du projet de la future déchetterie

Pour ce projet, la Communauté de Communes des Côtes-en-Haye s'est associée à la Communauté de Communes des Trois Vallées. Les travaux de la future déchetterie, prévue à Bernécourt, devraient débuter courant juin 2003.

Des déchets de différents types seront acceptés dans cette déchetterie. Sont encore à l'étude : l'élimination des gravats et le traitement des déchets verts.

Vous pouvez suivre l'évolution de ce projet à travers les différents comptes-rendus des réunions du conseil communautaire et de la commission environnement. Ces comptes-rendus sont systématiquement affichés au tableau près de l'épicerie de Domèvre-en-Haye.

Ramassage des encombrants

Deux passages sont prévus dans l'année. Les habitants sont informés des dates par un courrier de Barisien, et par la diffusion d'un article dans l'Est Républicain le dimanche précédant le ramassage. N'oubliez pas de consulter en mairie le règlement du ramassage des objets encombrants, tant en ce qui concerne la nature, le volume, le poids des objets qui vous seront précisés.

Communauté de Communes des Côtes-en-Haye

2, place de l'église
54385 Domèvre-en-Haye
Tél. / Fax : 03 83 23 12 61
comcotesenhaye@wanadoo.fr

Ouvert du lundi au vendredi :
8 h 40 - 12 h 00
et 13 h 00 - 17 h 30
fermé le mercredi après-midi

Permanences des mairies et écoles

Ansauville

Mairie : 03 83 23 16 33
le jeudi de 17 h 00 à 20 h 00

Domèvre-en-Haye

Mairie : 03 83 23 16 77
tous les jours :
8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
École : 03 83 23 17 30

Grosrouvres

Mairie : 03 83 23 14 58
le mercredi de 14 h 00 à 17 h 00

Hamonville

Mairie : 03 83 23 18 03
le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

Manonville

Mairie : 03 83 23 19 42
le jeudi de 17 h 30 à 19 h 00
École : 03 83 23 18 39

Martincourt

Mairie : 03 83 23 19 11 (tél. / fax)
le vendredi de 18 h 00 à 19 h 30

Minorville

Mairie : 03 83 23 18 78
le mercredi de 16 h 00 à 20 h 00
École : 03 83 23 13 40

Noviant-aux-Prés

Mairie : 03 83 23 11 81 (tél. / fax)
permanence ouverte au public :
le mardi de 15 h 30 à 19 h 00
secrétariat :
mardi de 14 h 00 à 19 h 00
jeudi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 30
École : 03 83 23 13 08

Tremblecourt

Mairie : 03 83 23 17 28 (tél. / fax)
le jeudi de 14 h 00 à 20 h 00
École : 03 83 23 17 34

Tirage : 650 ex. Gratuit

Dépôt légal : en cours

Directrice de la publication
Marie-José Fournier

Rédaction

Communauté de communes
des Côtes-en-Haye

Crédits photos

Communauté de communes

Conception-réalisation

L'Atelier 120 ☎ 03 83 62 89 50